Décembre 2015

L'aide extérieure de l'Union européenne 2014-2020

Budget de l'UE 2014-2020

- 960 milliards € au total
- 58,7 milliards € pour l'action de l'Europe dans le monde (hors FED)

Aide extérieure de l'UE

- Environ 11 milliards € de paiements annuels :
- 22% : aide budgétaire
- 25% : ONU et autres organisations internationales
- 35% : contrats de marchés (services, fournitures, travaux) et subventions.

APD France

- 9,2 milliards € (2012) ; soit 0,46% du RNB
- 65% de l'APD française transite par le canal bilatéral
- 35% passe par le canal multilatéral : UE (19%) et autres organisations internationales (16%)

1/ Les principaux instruments d'aide extérieure

✓ Le fonds européen de développement (FED)

- Budget du 11ème FED pour 2014-20 : 30,5 milliards €
- Couverture géographique : principal instrument de coopération de l'UE avec les 79 pays de la zone ACP et les pays et territoires d'Outre-mer (PTOM)
- Objectifs : développement économique, développement social et humain, coopération et intégration régionale
- 29 Mds € (95%) du budget est dédié aux pays ACP (dont 60% pour l'Afrique sub-saharienne) dont 24,4 Mds aux programmes nationaux et régionaux, 3,6 Mds à l'enveloppe intra-ACP ((Facilité eau, Facilité énergie, Facilité de paix, programmes transversaux) et 1,1 Mds à la facilité d'investissement. L'enveloppe dédiée aux PTOM est de 300 millions.

✓ L'instrument de coopération au développement (ICD)

- Crédits alloués au titre de la programmation 2014-20 : 19,6 mds €
- Objectifs : réduction de la pauvreté, développement économique et social durable, insertion des pays en développement dans l'économie mondiale.
- Couverture géographique et thématique :
  - 5 zones géographiques : Amérique latine, Asie, Asie centrale, Moyen-Orient et Afrique du Sud.
  - 2 lignes thématiques : biens publics mondiaux (environnement et changement climatique, énergie durable, développement humain, sécurité alimentaire et agriculture durable, asile et migration) et soutien aux organisations de la société civile et autorités locales. Les programmes financés au titre de ces thématiques **n'ont pas de restriction géographique** et peuvent concerner également les pays couverts par le FED ou l'instrument de voisinage.
  - 1 programme panafricain : **programmes transrégionaux et continentaux.**

✓ L'instrument européen de voisinage (IEV)

- Crédits alloués au titre de la programmation 2014-20 : 15,4 mds €
- Objectifs : offrir aux pays voisins de l'UE une coopération privilégiée reposant sur la construction d'un espace de valeurs partagées tant au point de vue politique (démocratie, droits de l'Homme, gouvernance) qu'économique.
- Couvre 16 pays : Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Egypte, Syrie, Israël, Territoires palestiniens, Jordanie, Liban, Ukraine, Moldavie, Biélorussie, Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan. Cet instrument comprend également des **programmes de coopération régionale et transfrontalière.**

Les facilités de mixage prêt-don

Dans le cadre des instruments d'aide extérieure, des « facilités » ont été créées, permettant de mixer une partie « don » (financée par l'instrument lui-même) et une partie « prêt » (financée par des institutions financières européennes comme la BEI ou des banques de développement des Etats membres comme l'AFD ou la KfW) ; Au cours des huit dernières années, l'UE a alloué plus de 2 milliards d'euros au financement de plus de 300 projets de développement concrets. Ces enveloppes ont permis de mobiliser plus de 20 milliards d'euros de prêts provenant d'institutions financières européennes ou de banques régionales de développement, et ainsi contribué à réaliser plus de 45 Mds € d'investissements dans les pays partenaires de l'UE. Cet effet de levier permet aux pays partenaires d'investir en faveur du développement (infrastructures, transports, énergie, services sociaux…).

Pour la période 2014-2020, la Commission compte dédier une enveloppe de 8 Mds € à cette modalité.

On compte aujourd'hui 8 facilités financées par 4 instruments :

- *ITF UE-Afrique et prochainement la facilité africaine AFif (financée par le FED)*
- *CIF (Facilité Caraïbes financée par le FED)*
- *IFP (Facilité Pacifique financée par le FED)*
- *NIF (Facilité voisinage financée par l'IEV)*
- *LAIF (Facilité Amérique latine, financée par l'ICD)*
- *IFCA (Facilité Asie Centrale financée par l'ICD)*
- *AIF (Facilité Asie financée par l'ICD)*
- *WBIF (Facilité Balkans occidentaux- financé par l'IPA).*

✓ Dans le domaine de l'élargissement : l'instrument de préadhésion (IPA)

- Crédits alloués au titre de la programmation 2014-20 : 11,7 milliards €.
- Objectifs : renforcer les institutions et la législation des pays partenaires en vue de leur adhésion à l'UE (réformes administratives et économiques).
- Couverture : les pays reconnus comme candidats à l'UE : Balkans occidentaux, Turquie, Islande.

✓ L'instrument de partenariat (IP)

- Crédits alloués au titre de la programmation 2014-20 : 954 millions €.
- Nouvel instrument de la période 2014-2020 ; résulte de la suppression de l'ancien ICI (instrument de coopération avec les pays industrialisés).
- Objectifs : coopération avec les pays ne pouvant bénéficier des instruments géographiques d'aide mais qui jouent un rôle majeur dans la gouvernance mondiale, l'économie et le commerce international ; les thèmes sont liés à la stratégie « Europe 2020 », aux enjeux mondiaux (**climat, énergie, urbanisation**), l'accès au marché et l'internationalisation des entreprises, la facilitation au commerce.
- Couverture : globale mais les objectifs indiquent qu'il s'agira essentiellement de la coopération **avec les pays émergents**.

✓ L'instrument de Paix et Stabilité (IdPS)

- Crédits alloués au titre de la programmation 2014-20 : 2,3 milliards €.
- Objectifs : **prévention et réponse aux crises**
- Couverture : court-terme (partie non programmée à l'avance) et long-terme (prévention du terrorisme, du crime organisé, amélioration des infrastructures en matière de sécurité ou santé publique, prévention des risques NRBC) ; pas de restriction géographique.

✓ L'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH)

- Crédits alloués au titre de la programmation 2014-20 : 1,3 milliards €.
- Objectifs : soutien la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme dans les pays tiers ; contrairement aux autres instruments, l'IEDDH peut être mobilisé dehors d'accord de coopération avec les autorités du pays partenaire, pour soutenir les **associations ou défenseurs des droits de l'Homme**.
- Couverture : globale

✓ L'aide humanitaire (ECHO)

- Crédits alloués au titre de la programmation 2014-20 : 5,3 milliards € (+ mécanisme d'urgence et protection civile : 176 millions €)

✓ L'assistance macro-financière

- Crédits alloués au titre de la programmation 2014-20 : 548,3 millions €
- Objectifs : rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements (don ou prêt dans le cadre d'un programme d'ajustement et de réformes).

2/ Programmes européens, priorités bilatérales : quelle articulation ?

Quand et comment les programmes financés par les différents instruments sont-ils adoptés ?

Les instruments sont **le cadre juridique** sur lequel s'appuient les programmes d'aide. Ces derniers font l'objet d'une planification qui comprend plusieurs étapes, de l'élaboration de stratégies pluriannuelles jusqu'aux enveloppes-pays annuelles et aux programmes particuliers.

1/ Les institutions européennes (Commission, SEAE) préparent des programmes indicatifs nationaux (PIN) et régionaux pluriannuels (PIR) qui couvrent la mi-période, soit 2014-17 puis en 2017 : 2018-2020.

2/ Sur la base de ces programmes pluriannuels sont élaborés, au terme d'un dialogue avec les pays partenaires, les « cadres uniques d'appui » (*single support framework*) qui retiennent, en règle générale, **trois secteurs d'intervention prioritaires par pays**.

3/ Les allocations financières annuelles pour chaque pays, ainsi que les programmes concrets sont ensuite adoptés dans des **comités d'examen** qui se réunissent plusieurs fois par an à Bruxelles. Ces comités sont présidés par la Commission et composés des 28 Etats membres. Les Etats membres **valident l'adoption des programmes**.

4/ Publication par la Commission des appels d'offres ou appels à proposition de mise en œuvre des programmes sur la base des « fiches action ». Les fiches action adoptées lors des comités décrivent de façon précise comment les programmes seront mis en œuvre (appui budgétaire au bénéfice du pays partenaire, subventions à des ONG, jumelages institutionnels, appels d'offre etc.)

3/ La mise en œuvre des programmes

Les programmes sont mis en œuvre selon des modalités adaptées aux objectifs poursuivis et à la nature des projets.

→ **L'appui budgétaire** : il permet d'apporter directement des ressources au budget national des Etats bénéficiaires ; la réforme de l'appui budgétaire de 2012 a créé 3 types de contrats qui permettent de suivre et de contrôler la mise en œuvre des réformes : l'appui budgétaire général, l'appui budgétaire sectoriel et le contrat d'appui à la consolidation de l'Etat pour les Etats fragiles (le « *State Building Contract* »).
→ **L'aide projet** : elle peut être mise en œuvre via des appels d'offres ou des appels à proposition (pour ces derniers, il est attendu que les bénéficiaires cofinancent l'action, en général à hauteur de 20%); une autre modalité importante en termes d'influence est le jumelage institutionnel : partenariat technique entre une administration d'un Etats membre et celle d'un pays tiers (renforcement institutionnel).
→ **Le mixage prêt-don** : une subvention financée par un des instruments de l'aide extérieure permet de faire levier pour inciter banques de développement ou autres bailleurs privés à investir dans des prêts.
→ **Les fonds fiduciaires** : ces fonds gérés par la Commission et auxquels peuvent contribuer les Etats Membres sur une base volontaire ont pour objectif de répondre aux situations de crise ou de sortie de crise. Après la création des fonds Békou sur la RCA (doté de 108 M€) et fonds Syrie (600 M€ à ce jour), la Commission vient de lancer en 2015 dans le domaine de la migration un fonds fiduciaire en Afrique et une facilité en Turquie, dotés respectivement de 1,8 Mds et 3 Mds €. Un fonds fiduciaire Colombie est également à l'étude.

Site internet de la représentation permanente de la France auprès de l'UE

Publication des programmes et des fiches action adoptés en comité :
http://www.rpfrance.eu/espace-projets-2612
Rubrique : pôle entreprises et coopération

→ Faire une demande d'accès à l'espace projet pour obtenir identifiant et mot de passe (accès aux fiches action de la Commission adoptées en comité).

Site internet de la Commission européenne (DEVCO)

Publication des appels à proposition et appels d'offres
https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?ADSSChck=1426518613680&do=publi.welcome

Le recours aux institutions internationales

Les institutions internationales comptent parmi les principaux bénéficiaires de l'aide européenne. En 2014, elles ont canalisé 24% de cette aide. Avec 45% du total alloué à ces institutions, les agences onusiennes figurent parmi les principaux récipiendaires, suivies par l'Union Africaine (20%) et le groupe Banque mondiale (11%). Ces différentes institutions lancent également de leur côté des appels d'offres sur lesquels les opérateurs français peuvent se positionner.

Le recours aux opérateurs nationaux

La Commission européenne recourt à de nombreux prestataires pour mettre en œuvre les programmes d'aide extérieure, parmi lesquels on trouve les agences de développement des Etats membres comme l'AFD et un grand nombre d'opérateurs (publics ou privés). Cela offre des opportunités pour promouvoir l'expertise française à l'international. En France, l'AFD, tout comme Expertise France, sont habilitées à gérer les crédits européens (gestion indirecte).

Part des opérateurs français dans les contrats de marchés et de subventions de l'aide extérieure de l'UE

La part des opérateurs et entreprises françaises dans les contrats de marchés et de subventions de l'aide extérieure de l'UE est de 12,5% en 2014 (1ère place devant l'Allemagne 8,9%, la Grande-Bretagne avec 7,1%, l'Italie avec 6,4%, la Belgique avec 5,9%, et le Portugal avec 4,4%).

La France occupe la seconde place avec une part de marché de 18%, tant dans les contrats de travaux –derrière le Portugal 22%- que dans les contrats de services –derrière l'Allemagne 20%-.

Pour les subventions, c'est la Grande-Bretagne qui est en tête (9% en 2014), suivie de la France (7,7%) et de l'Italie (6,8%). 125 opérateurs français ont bénéficié en 2014 de contrats ou de subventions de l'Union Européenne.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE